

L'an deux mille vingt-trois, le deux février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en visioconférence à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	36 + 8	44
Total des voix : 110		

***Etaient présents :***

**24 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :**

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Arlette ARNOUX-RAVEL : Allemagne en Provence ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélia CARTON : Blieux ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Muriel GILLET : La Verdière ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Claude GUERIN : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Nathalie BACQUART : Rougon ; Patrick ROY : Roumoules ; André LAUGIER BAIN RAVEL : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Daniel BRANCHAT : Vinon sur Verdon.

**4 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) :** Caroline CAPE : Andon ; Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Claude CHAILAN : Lambruisse ; Yana BREZINA : La Roque Esclapon.

**2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) :** Jean-Charles BORGHINI et Georges BOTELLA.

Délibération n°  
23\_02\_CS1\_03

**6 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :**

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Carole TOUSSAINT : Provence Alpes Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Jean FLORIMOND : Communauté de communes du Pays de Fayence.

**8 représentants ont donné pouvoir (porteurs de 2 voix chacun) :** Nans BELLINI (Châteauvieux) à Liliane MONTALAND ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Nicole MOULIN ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Paul CORBIER ; Annick GAUTIER (St Jurs) à Jacques ESPITALIER ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Corinne PELLOQUIN ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; Danielle STAES (Régusse) à Arlette RUIZ.

**Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2°,

Considérant qu'en prévision notamment du renouvellement du dispositif Ecogardes et de la saison 2023 des services de parkings sur les sites du Point Sublime et du couloir Samson, il est nécessaire de renforcer les services de l'équipe du syndicat mixte pour la période estivale.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

Le Président propose la création des postes pour besoin occasionnel ou saisonnier suivants :

... / ...

- Catégorie A : 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions imprévues
- Catégorie B :
  - 1 chef de secteur écogardes saisonnier (5 mois maximum)
  - 1 animateur maison de site - responsable du site Point sublime couloir Samson (8 mois dont 3 pour préparation ouverture de la maison)
  - 1 renfort sur 10 mois du gestionnaire des ressources humaines (à temps partiel thérapeutique)
  - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues
- Catégorie C :
  - Agents saisonniers pour les sites Point sublime, couloir Samson, maison de site :
  - 5 agents d'accueil et de parking polyvalents dont 1 adjoint au responsable de site (5 mois maximum)
  - Ecogardes saisonniers :
    - 11 agents écogardes GRF, dispositif sécurité (sur 2,25 mois)
    - 4 écogardes GRF (sur 3 mois)
  - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- adoptent les propositions du Président et décident d'inscrire les crédits correspondants aux budgets auxquels ces postes se rattachent,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile au recrutement de ces agents.

*Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



DEL23\_02\_CS1\_03